



**MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT**

Rougemont, le 05 septembre 2011
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 22/2011

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR DIVERS TRAVAUX
DANS LE BÂTIMENT « BEAT BUENSOZ »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

En date du 04 décembre 2010, votre conseil autorisait la Municipalité à procéder à la dissolution du rentier « Beat Buensoz » et, par là même, d'acquérir le bâtiment propriété dudit rentier. Comme précisé dans le préavis d'alors, une réfection de cet immeuble s'avère nécessaire, d'où la présente demande de crédit.

2. TRAVAUX EFFECTUÉS

Comme cela vous l'a été communiqué lors de votre séance du 30 août écoulé, certains travaux ont déjà été réalisés dans le logement. En effet, notre autorité a été avisée du fait que l'un de ses citoyens se retrouvait sans logement dès le 1^{er} août 2011. Au sens de l'art. 67 de la Constitution cantonale vaudoise, la Commune doit veiller à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions acceptables.

Dès lors, la Municipalité a décidé de profiter de l'opportunité qu'offre le bâtiment « Beat Buensoz » pour reloger ce citoyen. Pour ce faire, certains travaux d'urgence devaient être exécutés, notamment au niveau de la cuisine. Lesdits travaux se montent à CHF 31'000.-. Nous sommes certains que votre conseil comprendra le choix de la Municipalité et l'approuvera.

3. COÛTS ET FINANCEMENT

Les travaux urgents étant réalisés et le citoyen relogé, nous pouvons à présent vous présenter un préavis pour l'ensemble des travaux à réaliser. Pour rappel, un montant de CHF 150'000.- a été repris du rentier et transféré dans les liquidités communales.

